

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 DECEMBRE 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M FONVERNE Jean-Marc.

Présents : Mr FONVERNE, Mr QUINET, Mr POHU, Mme DELHAU, Mme BOUSSARD, Mr RABANY, Mr BRESSON, Mme POISSONNET, Mme BALLARD.

Absent excusé : Mr LANDRY pouvoir à Mr QUINET

Absente non excusée : Mme BUCH

Secrétaire de séance : Mme BOUSSARD.

Approbation du procès-verbal du 19/09/2019

- **Nouvelles dépenses d'investissement 2020**

Le conseil municipal autorise le Maire à engager les nouvelles dépenses d'investissement (commune et assainissement) jusqu'à l'adoption du budget 2020 dans la limite de 25% du budget primitif 2019 soit 112 378,80€ pour la commune et 10 978,01€ pour l'assainissement.

- **Admission en non-valeur**

Plusieurs factures (assainissement, centre de loisirs, cantine) pour un montant de 975,69€ n'ont pu être recouvrées par la trésorerie.

Admission en non-valeur approuvée par tous.

- **DETR 2020**

Pour les travaux du bâtiment « l'abattoir » nous redemandons une subvention DETR de 85 000€ correspondant à 40% du montant des devis. Cette demande sera étudiée en Février 2020.

- **Assurance personnel 2020**

Poursuite de la souscription à une assurance pour percevoir des indemnités en cas d'arrêt maladie d'agents communaux adoptée par tous

- **Règlement centre de loisirs**

Nous adoptons une modification du règlement du centre de loisirs concernant les repas. A partir du 01/01/2020, en cas d'absence le repas ne sera pas facturé si un certificat médical est fourni dans les 48h.

- **Contrat de travail**

Le contrat aidé d'un employé municipal arrivera à terme le 30/03/2020. Nous lui proposons un CDD de 3 mois avant de prendre une décision compte tenu des élections municipales.

- **Atelier RAM**

L'atelier RAM (Relais Assistantes Maternelles) de Saint Léger des Vignes se délocalise dans notre commune tous les mardis de 9h30 à 11h30 depuis début octobre. Cet atelier gratuit est également ouvert aux parents de jeunes enfants. Nous avons signé une convention avec la mairie de Saint Léger des Vignes jusqu'au 31/12/2019. La commune de Lucenay-lès-Aix verse à Saint Léger des Vignes pour 0,1 ETP (soit 161€ mensuels pour 4 ateliers).

Nous décidons de prolonger cette expérience jusqu'au 30/06/2020. Nous signerons un avenant à la convention.

- **Questions diverses**

- Couverture numérique : Des travaux auront lieu entre le 09/12 et le 20/12 sur notre antenne pour permettre de bénéficier de la 4G.
- Communauté de communes : Nous prenons délibération afin que le réseau de chaleur à Decize soit plafonné à un certain niveau de KW.
- Remerciement de certaines associations pour la subvention accordée.
- Tribunal administratif : Pour donner suite à l'assignation de la commune au tribunal administratif, nous autorisons le Maire à communiquer tous les éléments en notre possession au service juridique de la SMAC.
- Le sapin de Noël vient d'être installé au monument. Merci au donateur.
- Réaménagement du bourg : Après la rupture de contrat avec le cabinet A L Meriau, nous avons rencontré un urbaniste et un paysagiste. Ils nous fourniront leur diagnostic et nous proposerons des esquisses le mercredi 22 Janvier 2020 à 14H00.
- A l'abattoir, une réunion de chantier aura lieu le Vendredi 06/12/2019.
- Les employés municipaux ont participé à une formation « 1ers secours ».

- Salle des associations : Les travaux d'isolation ont bien avancé. A l'extérieur une dalle a été faite, la pelouse semée et un cerisier offert par le conseil départemental a été planté fin novembre.
- Grève du 05/12/2019 : 3 professeurs des écoles étaient absents
- La cérémonie des vœux se déroulera le Vendredi 03/01/2020 à 18h00 à la salle polyvalente.

Fin de séance à 20h00.

